

Généreusement traduit par un membre du forum AQED, pseudo « OnApprendChezNous ».

Frères retournés aux parents

Un fils a le diabète. Les conditions strictes ont imposé à la santé, éducation

par William Marsden, *The Gazette*
Vendredi, le 19 mai, 2006

MONTRÉAL — Une juge a ordonné que soient retournés chez leurs parents biologiques un garçon diabétique et son frère. Tous deux furent enlevés de leur domicile et placés dans des maisons d'accueil. Le retour des enfants chez eux met fin à une dispute entre le couple et le DPJ.

Mais la juge, Ginette Durand-Brault a imposé de conditions sévères hier en ce qui concerne le bien-être physique et l'éducation, conditions que les parents ont acceptées.

La décision de la juge de la cour juvénile met fin à une dispute qui dure depuis le 15 février lorsque la même juge a ordonné que les enfants soient placés dans les foyers d'accueil.

Le changement soudain hier a soulagé les deux parents qui pleuraient de joie. À l'extérieur de la salle, le père dit qu'il était « complètement soulagé pour ses enfants » avant de s'effondre en larmes. La mère a aussi pleuré.

Le père de la famille dit que le retour de ses enfants serait comme « un nouveau départ ». « Dieu merci que nous avons beaucoup d'expérience » a-t-il rajouté.

Pour que la juge retourne les enfants, les parents ont dû compromettre en ce qui concerne la santé et l'éducation des enfants. Un des garçons est atteint de la diabète type 1, la forme la plus sévère de la maladie.

Les parents, qui scolarisent leurs enfants à la maison, avaient adopté un suivi du régime et de la prise de l'insuline, conseillé par l'ancien médecin de famille du garçon. Leur médecin a pris sa retraite l'an dernier. La juge a ordonné aux parents qu'ils doivent suivre un traitement et que Dr. Constatin Polychronakos de l'hôpital des enfants de Montréal en assurerait le suivi du dossier médical.

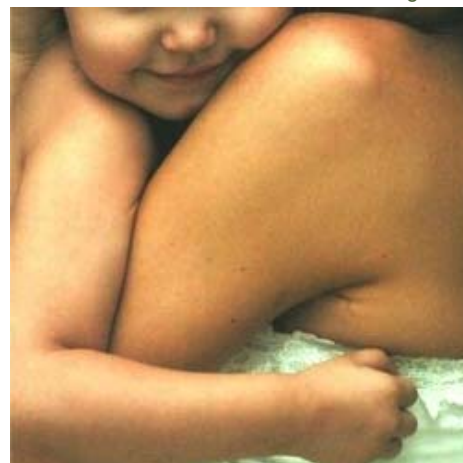
Les parents et les deux garçons, âgés de 9 et 10 ans, doivent aussi rencontrer un travailleur social de la DPJ minimum une fois par semaine. Le travailleur social aura aussi accès au dossier médical de l'enfant.

De plus, la juge a ordonné que les garçons terminent leur année scolaire aux écoles où ils étaient inscrits (depuis février).

Il est interdit aux parents de discuter (de façon négative) avec les enfants au sujet de ce qui leur est arrivé et cela pour protéger les enfants de représailles psychologiques.

Enfin, la juge a ordonné que les deux parents subissent une évaluation psychologique.

Le changement soudain est survenu hier lorsque l'avocat Claude Grant, qui travaille pour l'AQED, s'est présenté soudainement comme représentant des parents. Cette organisation, qui représente environs



Leur histoire...

- Article journaux (le 13 mai 2006)
- Article journaux (le 19 mai 2006)
- Douce retrouvailles
- Interview CJAD (anglais)
- Forum AQED

Dons :

\$2,313.71

Notre but: **\$7,000.00**

"Nous devons tout nous accorder, ou le plus assurément nous accrocherons tout séparément."

Benjamin Franklin

300 familles du Québec qui scolarisent leurs enfants à domicile, s'est engagée pour défrayer les frais encourus.

Le porte-parole de l'association, Pierre Campagnion (COMPAGNA), a dit qu'il croyait que c'était un cas où le système a « mal agi » ou a agi de travers (problème de traduction).

Il a dit que l'Association a déjà vu trois autres cas où les familles qui scolarisaient les enfants à domicile se sont retrouvées en conflit avec les travailleurs sociaux inexpérimentés et les Commissions scolaires peu coopératives. Il a dit qu'il a envoyé le maître Grant pour « éteindre le feu ».

« La juge a appliqué les principes de la loi » a dit Grant à la fin. Il a aussi rajouté qu'il y a trop d'exemples où les conflits entre parents et commissions scolaires « virent au vinaigre », et c'est les enfants qui en souffrent.

Les problèmes ont débuté au printemps 2004 lorsque la Commission scolaires Lester B. Pearson a refusé d'évaluer les garçons qui étaient scolarisés à domicile. La CS prétend que les parents avaient mal inscrits les garçons (selon les procédures de la CS), mais les parents disent avoir bien respecté la procédure.

Cela a causé un conflit entre parents et Commission scolaire, et la CS a alors dénoncé la famille aux intervenants sociaux pour ne pas avoir inscrits leurs enfants à l'école. Les travailleurs sociaux avaient d'abord essayé de résoudre le conflit. C'est alors qu'un médecin du « Montreal Children's Hospital » s'est plaint aux autorités (DPJ) que le jeune garçon diabétique n'avait pas suffisamment d'insuline ce qui pourrait causer les dommages cérébraux.

Les deux garçons étaient alors placés dans les foyers d'accueil et envoyés à deux écoles différentes. Polychronakos a augmenté l'insuline à deux injections par jour au lieu d'une seule. Les examens médicaux ont démontré que le garçon n'a subi aucun dommage cérébral. Les deux garçons vont bien à l'école.

Le but de cette séance était de demander (DPJ) une prolongation du placement des garçons jusqu'à la fin de l'année.

L'avocate qui représente la protection de la jeunesse, maître Anne-Marie Leduc, prétend que les parents ne collaboreraient pas avec la jeune intervenante de 24 ans et qu'elle (l'intervenante) prétendait que la mère abusait psychologiquement du garçon malade une fois placé en maison d'accueil.

Les témoignages ont démontré que ni la mère ni le père avaient rendu visite au garçon pendant un séjour de trois semaines à l'hôpital au moment où celui-ci était enlevé de son domicile. Les parents disaient qu'ils croyaient que les visites étaient défendues. Mais l'intervenante a témoigné qu'elle avait demandé même aux parents de venir à l'hôpital.

Après cela, l'intervenante a témoigné que les visites hebdomadaires entre le père et ses fils se sont bien déroulées.

À un certain moment donné, la mère a refusé de rencontrer les intervenants sociaux. Elle a écrit à l'intervenante responsable que les rencontres étaient contreproductives et elle ne voyait pas comment ces rencontres pourraient faciliter le retour de ses enfants. La mère disait qu'elle était tellement furieuse avec les intervenants qu'elle était hésitante à coopérer avec le DPJ.

Les enfants seront de retour aujourd'hui (19 mai 2006).

Cette situation est loin d'être résolue. Une nouvelle date sera fixée pour les témoignages et les arguments des intervenants sociaux dont leur but est de mettre les enfants en famille d'accueil jusqu'à la fin de l'année. La juge affirme qu'elle rendra son verdict avant le 15 juin, le moment où elle commencera un congé de trois mois.

Si les parents acceptent et suivent le jugement rendu déjà, les enfants ne seront pas retournés en famille d'accueil, a affirmé l'avocat Grant.

© The Gazette (Montreal) 2006

«[Haut de la page]»